

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 74 (1965)
Heft: 7

Rubrik: Croix-Rouge internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

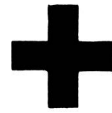
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Burundi: La tragique situation des réfugiés rwandais et congolais

Au début de juillet dernier, la Croix-Rouge du Burundi informait la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge que son gouvernement la chargeait d'apporter des secours d'urgence à quelque 20 000 réfugiés rwandais et congolais se trouvant dans des centres provisoires de regroupement en attendant leur réinstallation ou leur rapatriement. Mourant de faim et de maladie, les réfugiés étaient alors trop faibles pour pouvoir être déplacés. La Croix-Rouge du Burundi qui s'était vu confier la responsabilité de leur distribuer des vivres, de l'eau potable, du lait et d'assurer les soins médicaux, sollicita l'appui de la Ligue, demandant notamment des fonds et les services d'un médecin.

Un délégué de la Ligue se rendit aussitôt sur les lieux et put ainsi constater que les 8000 enfants, les 3000 adolescents et les 9000 adultes groupés dans les centres de Bulumata, de Cibitoke, de Katumba et de Murore étaient de véritables squelettes vivants. Partout, dans les camps, un grand silence régnait, les enfants étant trop faibles même pour se tenir debout. La sous-alimentation avait causé chez la plupart d'entre-eux des maladies de la peau et des intestins: kwashiorkor, anémie, paludisme, ankylostomiase, ascariasis, affections oculaires. Il s'avérait ainsi indispensable de procéder le plus rapidement possible à des vaccinations massives antivarioliques et antioqueluche.

La Ligue décida alors de mettre sur pied une action de secours temporaire, estimant que si les 20 000 réfugiés en question pouvaient bénéficier d'une alimentation suffisante et de soins médicaux pendant deux mois, ils seraient alors en état de voyager.

A la mi-juillet déjà, sept sociétés nationales de Croix-Rouge, dont la Croix-Rouge suisse, avaient annoncé leur participation au programme de secours.

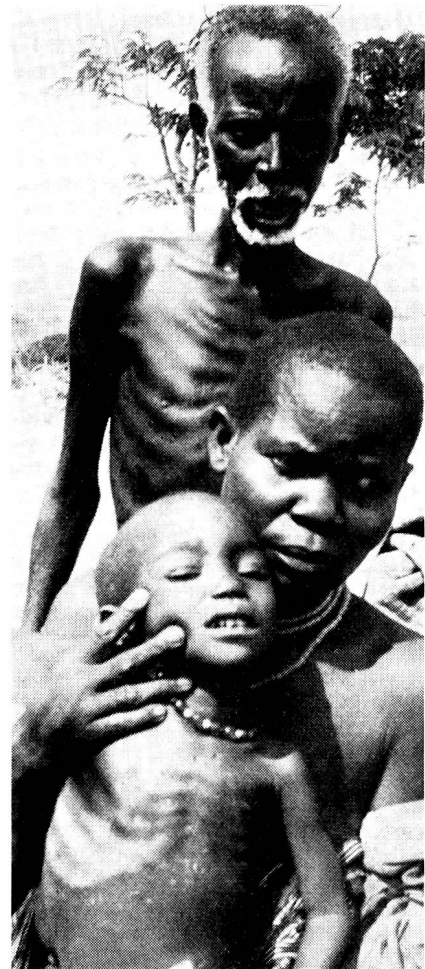
La Croix-Rouge suisse, pour ce qui la concerne, mit immédiatement à disposition les services d'un médecin et d'une infirmière qui quittèrent la Suisse le 27 juillet à destination du Burundi. Le coût de cette mission est couvert par une contribution fédérale et un subside prélevé sur les propres réserves de notre Société nationale qui fit par ailleurs parvenir sur place deux tonnes de lait en poudre fourni à titre de don par la Confédération.

A leur arrivée au Burundi, les deux délégués suisses se sont mis aussitôt à la tâche en collaboration avec un médecin et une infirmière suédois.

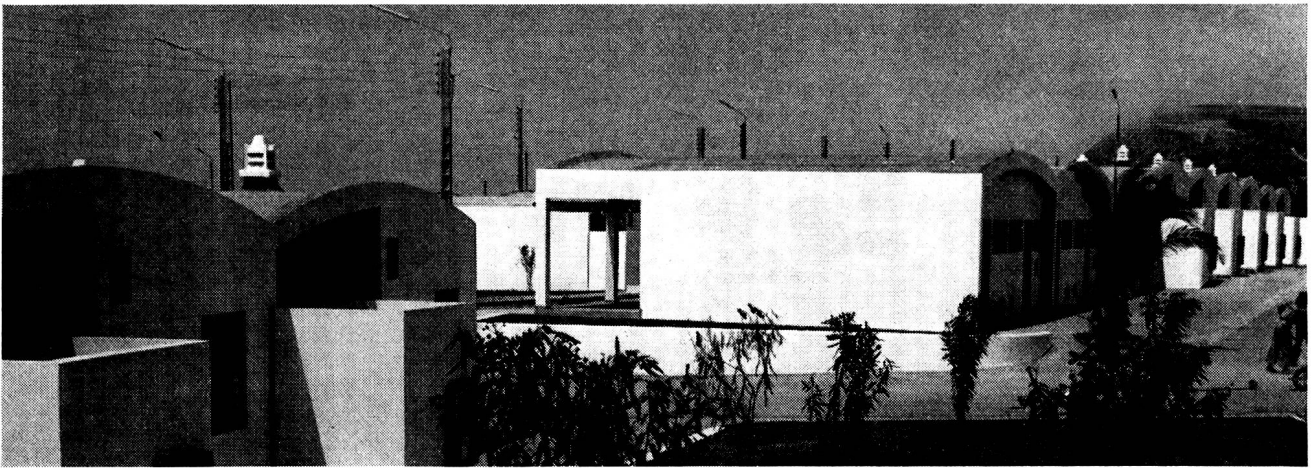
Dans les régions où sont groupés les réfugiés, la Croix-Rouge du Burundi dispose d'équipes de 5 secouristes, responsables de l'approvisionnement en eau potable, ainsi que de la distribution quotidienne d'une tasse de lait et de multivitamines; les adultes reçoivent en outre chaque semaine une ration de 3 kg de haricots et de farine de manioc et les enfants une demi-ration. Les distributions comprennent également la fourniture de vêtements, de couvertures et de savon.

En dehors des soins médicaux proprement dits, les deux équipes médicales suisse et suédoise, secon-

dées par une infirmière de la Croix-Rouge du Burundi, veillent à ce que tous les réfugiés soient vaccinés contre la variole. Grâce à l'assistance médicale qui leur est ainsi prodiguée, ainsi qu'aux distributions de lait et de vitamines et à la possibilité de bénéficier ainsi de repas réguliers, l'état de santé des réfugiés, et par conséquent leur moral, ont fait rapidement des progrès réjouissants.



Ci-contre, une famille de réfugiés souffrant des effets de la malnutrition. Les enfants sont les plus gravement atteints.



Quelques-uns des 56 pavillons d'habitation de 3 pièces chacun que groupe la « Cité suisse » d'Agadir.
Photo R. Gentina, Genève

La cité suisse et le nouvel hôpital d'Agadir

Comme nous l'avons signalé dans notre numéro du 1er septembre 1965, la « Cité suisse » construite à Agadir au moyen des fonds fournis par la population de notre pays à la suite de la catastrophe du 1er mars 1960, a été inaugurée officiellement le 30 juillet dernier en présence de nombreuses personnalités suisses et marocaines.

Prenant la parole au nom de la Croix-Rouge suisse, son vice-président, M. Marc Maison, a rappelé qu'il y a plus de 5 ans, lorsqu'un tremblement de terre d'une extrême violence détruisit en 14 secondes la presque totalité de la florissante petite ville d'Agadir et fit d'innombrables victimes, une équipe de collaborateurs de notre Société se trouvait déjà au Maroc. Il s'agissait des médecins, des physiothérapeutes et des infirmières qui s'efforçaient alors de rendre à une vie normale les quelque 10 000 victimes des huiles frelatées dans les divers centres de réadaptation ouverts à leur intention, notamment dans le centre de Khemisset dont l'équipe médicale était entièrement suisse.

D'autres collaborateurs de la Croix-Rouge suisse se trouvaient d'autre part au Maroc où ils participaient à l'action de secours mise sur pied par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés algériens.

C'est dire que la Croix-Rouge suisse était déjà liée au Maroc et au Croissant-Rouge marocain lorsque survint le séisme d'Agadir.

Après avoir activement participé à la phase d'urgence, par la mise à disposition de personnel sanitaire et l'envoi de matériel divers, en particulier, la Croix-Rouge suisse se préoccupa de l'emploi des fonds, ascendant à plus de fr. 1 400 000.— que la population suisse lui avait confiés à l'intention des sinistrés d'Agadir.

Plusieurs projets furent étudiés qui tous visaient à participer à la reconstruction de la ville. Ainsi naquit l'idée de la « Cité suisse », une réalisation commune de la Croix-Rouge suisse, des Chaînes du Bonheur de Radio-Lausanne et de Radio-Bâle et de la *Feuille d'Avis* et de la *Tribune de Lausanne*.

Désormais habitée, la cité groupe, outre ses 56 pavillons d'habitation et 6 magasins, une Maison des Jeunes gérée par le Croissant-Rouge marocain; nous parlerons plus en détail de son activité dans une prochaine édition de notre Revue, cette maison étant destinée à devenir un centre-modèle de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

De même, reviendrons-nous dans un autre numéro sur l'activité du nouvel hôpital d'Agadir dont le financement a été assuré par 53 Sociétés nationales dont la Croix-Rouge suisse qui a consacré une

somme de Fr. 500 000.— à cette autre réalisation. L'hôpital d'Agadir, appelé à desservir toute la province, comptera 500 lits de malades. Un premier pavillon de 50 lits entrera vraisemblablement en fonction avant la fin de cette année. L'établissement exploitera en outre une école d'infirmiers et d'infirmières qui a ouvert ses portes le 1er octobre à une vingtaine d'élèves.

Comme l'a souligné encore M. Maison en clôturant son allocution, « les relations de la Suisse avec le Maroc ne sauraient être uniquement occasionnelles et la conséquence de catastrophes. C'est pourquoi la Croix-Rouge suisse s'efforce de soutenir les efforts entrepris depuis quelques années par le Croissant-Rouge marocain dans le but de devenir une société forte, bien organisée et en tous points capable de remplir sa belle mission humanitaire ».

De cet appui fourni par notre Croix-Rouge nationale à sa sœur cadette marocaine, nous aurons également l'occasion de reparler bientôt.

La Croix-Rouge et le conflit du Vietnam

Dans le courant de l'été, le Comité international de la Croix-Rouge a adressé aux Gouvernements de la République du Vietnam, de la République démocratique du Vietnam et des Etats-Unis d'Amérique un appel les engageant à respecter, dans la conduite des hostilités actuelles, les dispositions humanitaires des Conventions de Genève auxquelles ces Etats ont adhéré, étant donné que l'on se trouve en l'occurrence en présence d'un conflit armé auquel doit s'appliquer l'ensemble de ces conventions.

Dans son appel à ces gouvernements, le CICR attire leur attention sur le fait qu'ils se sont engagés à respecter les Conventions de Genève et que celles-ci doivent s'appliquer en cas de guerre déclarée ou de tout

autre conflit armé. Il leur rappelle les obligations découlant de ces Conventions et, notamment, la nécessité de permettre au CICR d'accomplir sa mission d'intermédiaire neutre.

En date du 7 septembre, le Conseil fédéral a décidé de mettre à la disposition de la Croix-Rouge suisse une somme de Fr. 100 000.— à l'intention des victimes du conflit au nord et au sud-Vietnam. De son côté, la Croix-Rouge suisse participe à cette action pour un montant de Fr. 20 000.—. Les dons en espèces et en nature seront transmis par les soins du Comité international de la Croix-Rouge qui a demandé aux Sociétés nationales de Croix-Rouge de soutenir l'opération de secours qu'il a mise sur pied au Vietnam.